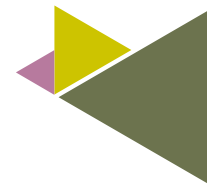


## Priorité 1 (P1) : CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE

<p><b>Approche globale de l'entreprise</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Définition et pilotage d'une stratégie d'entreprise : analyse stratégique, approche globale ou systémique de l'entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche d'analyse prospective ou stratégique : analyse du contexte, repérage et analyse des opportunités-menaces de l'environnement et des forces-faiblesses de l'entreprise</li> <li>• Élaboration de scénarios d'évolution et analyse de leur pertinence</li> <li>• Définition d'objectifs opérationnels, structuration de plan d'action</li> <li>• Étude d'opportunité et de faisabilité de nouvelles activités (sauf conversion bio en P3)</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Analyse de la capacité de résilience de son entreprise et identification des leviers d'action pour l'améliorer</b></li> <li>▷ <b>Pilotage global</b> et amélioration de la performance globale de l'entreprise : leviers, plan d'action <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire, organiser et contractualiser des biens et services avec d'autres agriculteurs (économie circulaire)</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Analyse et gestion des risques de l'entreprise</b></li> <li>▷ <b>Gouvernance</b> de structures collectives ou de filières (approche globale de la gouvernance)<sup>1</sup></li> <li>▷ <b>Évolution du contexte</b> de l'entreprise : OMC, PAC, filières, demande sociale... <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Les formations constituant une première approche des différentes mesures et impacts de la réforme de la PAC portant sur 2 thématiques principales :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Présentation des enjeux, grandes lignes, nouveautés de la PAC et calendrier d'application.</i></li> <li>- <i>Analyse des impacts de la nouvelle réforme sur les exploitations.</i> (Formation &lt; 14 h - Maximum : 15 participants)</li> </ul> </li> <li>• <i>Politique européenne, française et territoriale, évolution de la filière et de la demande sociale...</i></li> </ul> </li> <li>▷ <b>Réflexion sur son projet d'entreprise ou sur son projet professionnel</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">/!\</p> <p>Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>
<p><b>Fiscalité juridique</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Choix fiscaux ayant un impact sur l'entreprise</b> (dont l'optimisation fiscale)</li> <li>▷ <b>Formes juridiques de l'entreprise</b> ou d'une organisation collective</li> <li>▷ <b>Règles juridiques spécifiques</b> (bâtiment, baux fermiers...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">/!\</p> <p>Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>
<p><b>Gestion analyse économique</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Amélioration de la gestion économique de l'entreprise : gestion, analyse économique y compris pour les responsables de filières et d'organismes économiques (coopératives, organisations de producteurs...)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Calcul des coûts de production, calcul du prix de revient et des seuils critiques et de rentabilité</i></li> <li>• <i>Mise en perspective des résultats technico-économiques avec les résultats comptables, analyse de ratios</i></li> <li>• <i>Raisonnement des choix d'investissement</i></li> <li>• <i>Optimisation du revenu, maîtrise des charges</i></li> <li>• <i>Gestion de trésorerie</i></li> </ul> </li> <li>▷ <b>Relations banque et les fournisseurs : renégociation de prêt...</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">/!\</p> <p>Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>

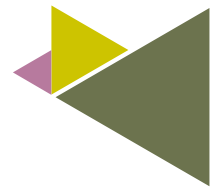
<sup>1</sup> La formation de responsables, administrateurs d'OP, de syndicats, de coopératives, de CUMA ... est à classer selon le thème dominant de la formation dans les différentes priorités.

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) du porteur du projet, avant installation.



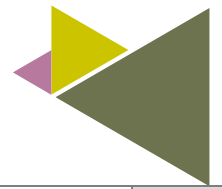
<p><b>Communication</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Amélioration du dialogue avec la société et de l'attractivité des métiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience des attentes sociétales</li> <li>• Communiquer sur son métier auprès de différents publics (étudiants, élèves, élus, citoyens, consommateurs) : valoriser les métiers agricoles</li> <li>• Écouter, dialoguer, s'exprimer avec les codes de compréhension du consommateur</li> <li>• Témoigner sur ses pratiques et ses savoir faire</li> <li>• Savoir argumenter sur les contraintes de l'agriculture</li> <li>• Organiser des visites d'entreprise, accueillir du public sur son exploitation</li> <li>• Développer la communication et des outils de communication avec les médias et le grand public</li> <li>• Compétences de médiation par exemple dans le cadre de charte de voisinage</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques de communication écrite et orale</li> <li>• Techniques d'animation de réunion et d'entretien dont connaissance des dynamiques de groupe</li> <li>• Gestion des conflits et techniques de médiation <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Hors techniques de vente en P2- Commercialisation</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>Pas de formation aux réseaux sociaux ou Internet en P1, les formations relèvent soit de la P6 informatique - bureautique : découverte et utilisation des réseaux sociaux pour communiquer soit de la P2 commercialisation-marketing : formations stratégiques sur les réseaux sociaux ou Internet.</i></p>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Transmission</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Transmission d'entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences nécessaires pour anticiper et préparer le projet de cession de l'entreprise (aspect stratégique, économique, juridique...)</li> <li>• Préparation au changement pour bien vivre cette étape</li> <li>• Accompagnement du repreneur</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>/!\</b> Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>
<p><b>Parcours à l'installation – compétences entrepreneuriales</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Formations préparant aux certifications relatives à la création ou reprise d'entreprise agricole inscrites au répertoire spécifique et inscrites dans le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) du porteur de projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Certicréa » pour le réseau des Chambres d'agriculture</li> <li>• « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » pour le réseau des ARDEAR</li> <li>• « Entreprendre en agriculture paysanne » EAP pour le réseau des ARDEAR</li> <li>• « Optimiser le management d'un domaine viticole » de l'Université du vin</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



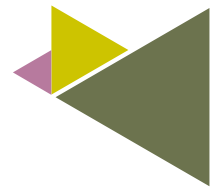
Priorité 2 (P2) : CRÉER DE LA VALEUR			
Commercialisation Marketing	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Réflexion sur l'adaptation de sa production au marché</li> <li>▷ Définition d'une stratégie commerciale seul ou à plusieurs et/ou avec des partenaires territoriaux</li> <li>▷ Contractualisation</li> <li>▷ Techniques commerciales, marketing et de vente pour tous types de circuits de commercialisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences nécessaires à la mise en œuvre de circuits de commercialisation de proximité/de vente directe : création de points de ventes collectifs, techniques de vente, utilisation des outils marketing/packaging, prospection/fidélisation de la clientèle ; stratégie de commercialisation via le Web et réseaux sociaux ; e-commerce</li> <li>• Compétences nécessaires dans le cadre de circuits longs : mécanismes de formation des prix, maîtrise de la contractualisation et des relations commerciales</li> <li>• Compétences pour la vente à l'export</li> <li>• Réponse aux appels d'offres publics (paysagistes, ...)</li> </ul> </li> </ul>	PPP éligible *
Qualité	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Engagement et préparation des démarches de progrès, de qualité ou de certification d'entreprise :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches de progrès (Agriculture raisonnée, agri confiance ...) ou de certification environnementale (HVE, ...) ou plus globales (RSE, démarche ISO) ou certification de type « phyto » pour les entreprises de travaux agricoles</li> </ul> </li> <li>▷ Accompagnement des démarches de certification de produits :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandée par l'aval (CDC spécifiques) ou productions sous signe qualité (labels rouges, AOP, Bio, label local, ...)</li> </ul> </li> </ul>	PPP éligible *
Accueil et tourisme	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Création d'une activité d'accueil touristique, de loisirs ou de services à la personne dans le cadre d'une diversification de type création d'un gîte, ferme auberge ou pédagogique, fermeéquestre, agrotourisme, accueil de personnes âgées ou handicapées ...</li> </ul>	PPP éligible *
Agriculture de services	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Création, gestion d'une activité de services dans le cadre d'une diversification : entretien, travaux à façon               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ S'il s'agit d'une double activité qui n'est pas en lien avec l'activité agricole, cela relève de la P8 - Reconversion domaines non agricoles.</li> </ul> </li> </ul>	PPP éligible *
Valorisation non alimentaire des productions agricoles	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Activité de production et de vente d'énergies renouvelables : production et vente de biomasse (biocarburants, bois pour la chaleur...) ; production et vente d'électricité ou gaz (photovoltaïques, méthanisation...)</li> <li>▷ Production de biomatériaux</li> <li>▷ Développement de services environnementaux rémunérés : valorisation des parcours naturels, entretien de rivières ou canaux, ...</li> </ul>	PPP éligible *

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



<p><b>Transformation</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Techniques de transformation des produits alimentaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découpe, cuisson, conservation, fumaison,</li> <li>• Distillation, vinification</li> <li>• Fabrication et affinage des fromages</li> <li>• Guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH...), règles d'hygiène démarche HACCP</li> <li>• Techniques de conditionnement sous vide de produits alimentaires</li> <li>• Règles concernant l'étiquetage et le conditionnement</li> <li>• Dégustation, Œnologie</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Techniques de transformation d'autres produits (dérivés de la production agricole)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation en produits cosmétiques ou d'entretien, création d'objet, ...</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Agriculture et territoire</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Construction de nouveaux services ou activités avec d'autres acteurs du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple dans le cadre des projets alimentaires territoriaux - PAT</li> <li>• Elaboration et travail en mode projet pour les projets en lien avec le territoire (Parcs Naturels Régionaux, Syndicats de rivière, ...)</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Présentation d'un projet dans le cadre d'enquête d'utilité publique</b></li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><i>L'accompagnement de l'agriculture urbaine sera à classer dans cette priorité ou une autre priorité selon le domaine de compétences visé.</i></p>		

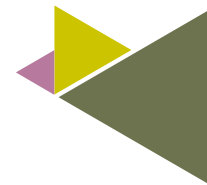
\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



## Priorité 3 (P3) : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

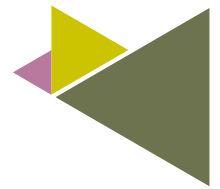
<p><b>Environnement</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Règlementation et mesures environnementales et approche globale</b> sur les problématiques de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie</li> <li>▷ <b>Changement climatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Marché carbone et méthodes bilan carbone</i></li> <li>• <i>Connaissances et compréhension des changements climatiques et impacts sur l'activité agricole</i></li> <li>• <i>Stratégie et pilotage permettant d'adapter son système de production au changement climatique</i></li> </ul> </li> <li>↳ <i>Si le contenu de la formation porte uniquement sur des techniques (modification des dates de semis et de plantation, choix variétaux, travail du sol, techniques culturales, ...), cela relève de la P3 ou de la P6 - Techniques de production végétale.</i></li> <li>▷ <b>Approche globale de l'écoconstruction</b> et isolation des bâtiments d'élevage, gestion climatique de serres, récupération de la chaleur, intégrant à minima la dimension économique et environnementale. <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Les autres formations sur l'aménagement de bâtiments relèvent de la P6 - Entretien maintenance ou de la P3 - Formations labellisées Bien-être animal.</i></li> </ul> </li> <li>▷ <b>Certibiocide</b></li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Techniques de production animale</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Techniques de productions innovantes, alternatives et multi performantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Acquisition de techniques alternatives de soins aux animaux qui permettent de lutter contre l'antibiorésistance ;</i></li> <li>• <i>Compétences nécessaires à la conduite des systèmes de production favorisant une plus grande sobriété énergétique des entreprises et une autonomie alimentaire des élevages : optimisation de la gestion des prairies dans une perspective d'autonomie fourragère et protéique, optimisation des apports protéiques dans l'alimentation des animaux, ...)</i></li> <li>• <i>Gestion des effluents d'élevage</i></li> <li>• <i>Conversion et techniques de production animales en Agriculture Biologique</i></li> </ul> </li> <li>↳ <i>Les autres techniques de production animale relèvent de la P3 - Formations labellisées bien-être animal ou de la P5 pour l'élevage de précision ou de la P6 - Techniques de production animale.</i></li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Techniques de production végétale</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Techniques de productions innovantes, alternatives et multi performantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels</i></li> <li>• <i>Observation et fonctionnement du sol (approche agronomique, la vie du sol ...)</i></li> <li>• <i>Techniques agronomiques et culturales innovantes : implantation de haies, (dont le pastoralisme)</i></li> <li>• <i>Gestion intégrée et préservation de la ressource en eau (hydrologie régénérative, ...)</i></li> <li>• <i>Choix des essences en agroforesterie</i></li> <li>• <i>Conversion et techniques de production végétales à l'Agriculture Biologique</i></li> </ul> </li> <li>▷ <b>Evolution des systèmes de productions de type permaculture, hydroponie, aquaponie</b></li> <li>...</li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



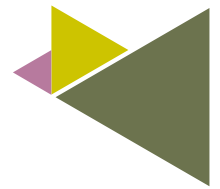
<p><b>Formations labellisées Ecophyto</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Formations relevant de la priorité 3 « techniques de production végétale » et « environnement » répondant au CDC « formations labellisées Ecophyto »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Agro écologie et approche globale de la multi performance</i></li> <li>• Techniques de productions innovantes, alternatives et multi performantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels (Agronomie) pour limiter l'usage des engrais et produits phytosanitaires</i></li> <li>- <i>Itinéraires croisant plusieurs pratiques économes en intrant (allongement des rotations et diversification des assolements par ex) et permettant ainsi de réinterroger son système</i></li> <li>- <i>Techniques agronomiques et culturales innovantes économes en intrants et préservant les ressources naturelles : agroforesterie, Techniques culturales simplifiées (TCS), agriculture de conservation, introduction de cultures intermédiaires (couverts végétaux), engrais verts, stratégies alternatives de lutte contre les maladies et ravageurs,</i></li> <li>- <i>Gestion des prairies quand la formation est centrée sur la diminution des intrants</i></li> <li>- <i>Biocontrôle</i></li> <li>- <i>Plantes bioindicatrices</i></li> </ul> </li> <li>• Conversion à l'agriculture biologique et techniques de production végétales spécifiques à l'agriculture biologique</li> </ul> </li> </ul> <p>↳ <i>Les techniques de travail du sol, la taille et l'éclaircissage de la vigne relèvent de la P6 - Techniques de production végétale</i></p>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Formations labellisées Bien-être animal</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Renforcer les pratiques favorisant le bien-être animal relevant du CDC « formations labellisées Bien-Être animal par VIVEA et Ociapiat »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les approches globales du bien-être animal :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Fondamentaux, évaluation, réglementation et normes relatives au bien-être animal ;</i></li> <li>○ <i>Chartes et guides de bonnes pratiques ;</i></li> </ul> </li> <li>- <i>Compréhension du comportement animal, relation homme animal ;</i></li> <li>- <i>Observation des besoins des animaux : et abreuvement, suffisance alimentaire ;</i></li> <li>- <i>Prévention et gestion de la douleur,</i></li> <li>- <i>Maîtrise des conditions de mise à mort des animaux ;</i></li> <li>- <i>Aménagements des bâtiments en vue du bien-être animal (confort, santé, expression des comportements...);</i></li> </ul> </li> </ul> <p>↳ <i>Hors formations liées aux pratiques de soins non conventionnelles et à l'usage des plantes : ostéopathie, acupuncture, réflexologie, kinésiologie, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, shiatsu, massages sportifs.</i></p> <p>↳ <i>Hors formations à la biosécurité en P6 - Techniques liées à la production animale.</i></p>	<p><b>PPP éligible *</b></p>

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



Priorité 4 (P4) : DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL			
GRH	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Organisation du travail seul ou à plusieurs ; construction et pilotage d'un projet en commun au sein ou entre exploitations (quelles que soient les démarches et formes d'organisation collective)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer des collectifs de travail</li> <li>• Construire des partenariats entre exploitations</li> <li>• Gérer des changements dans les organisations collectives : par exemple accueillir et intégrer un nouvel associé</li> <li>• Améliorer l'organisation du travail pour gagner en efficacité</li> <li>• Gestion du temps</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Formations destinées aux employeurs : recrutement, gestion du personnel, fidélisation, management en tenant compte des différents profils</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit social : Bases du droit du travail, actualités sociales et conventions collectives</li> <li>• Anticipation et analyse des besoins en compétences de l'entreprise</li> <li>• Recrutement : rédaction d'une annonce, entretien de recrutement, Contrat de travail, formalités d'embauche, rédaction d'une fiche de poste</li> <li>• Intégration d'un nouveau salarié</li> <li>• Définir des missions et fixer des objectifs, organiser et répartir le travail</li> <li>• Savoir communiquer en interne</li> <li>• Motiver et fidéliser un salarié : connaître les fondamentaux du management, savoir déléguer, savoir encourager et créer une dynamique d'équipe ...</li> <li>• Savoir gérer les situations d'handicap et pénibilité</li> <li>• Savoir anticiper et gérer les situations difficiles au sein de l'entreprise</li> <li>• Gérer les relations avec les instances et représentants du personnel</li> <li>• Tutorat, formation des maîtres d'apprentissage et des maîtres exploitants</li> </ul> </li> </ul>	<b>PPP éligible *</b>
Santé -Sécurité	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Santé-sécurité des personnes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des risques : DUER, risques psycho sociaux...</li> <li>• Moyens de prévention des accidents</li> <li>• Amélioration des conditions de travail dont ergonomie : gestes et postures</li> <li>• Améliorer la qualité de vie au travail</li> <li>• SST - Habilitation électrique</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Protection des exploitations des actes de délinquance</b></li> </ul>	<b>PPP éligible *</b>
Développement personnel en situation professionnelle	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Connaissance de soi, affirmation de soi, relation à l'autre</b> en lien avec l'activité professionnelle</li> <li>▷ <b>Analyse de sa capacité de résilience face à une situation donnée et identification des leviers d'action pour prendre du recul</b></li> <li>▷ <b>Travail sur l'image</b> de soi en lien avec l'activité professionnelle</li> <li>▷ <b>Mémoire</b>, concentration</li> <li>▷ <b>Gestion du stress</b></li> </ul>	<p>!/\</p> <p>Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



## Priorité 5 (P5) : DEPLOYER DES SOLUTIONS DIGITALES

**Agriculture  
numérique**

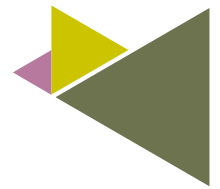
Contenu

- ▷ **Décider de la stratégie numérique de son entreprise**
  - *Connaitre l'environnement lié à l'agriculture numérique : panorama des acteurs, cartographie de l'offre et des solutions numériques, comparatifs des outils et applications existantes, retours d'expériences...*
  - *Pouvoir échanger avec les acteurs du numérique en connaissant le vocabulaire technique de base, les usages, les intérêts et risques du numérique ;*
  - *Porter un regard critique sur les solutions et offres proposées pour être acteur dans la relation avec les fournisseurs ;*
  - *Réaliser un diagnostic systémique et global de son entreprise sous l'angle numérique et identifier ses besoins fonctionnels ;*
  - *Evaluer les risques, gains et impacts d'un investissement dans un outil ou une solution numérique ;*
  - *Faire des choix raisonnés sur les solutions digitales les plus adaptées à son entreprise et à ses besoins en veillant à l'interconnexion/l'interopérabilité des outils.*
- ▷ **Maîtriser les usages des outils et solutions relatives à l'agriculture de précision et à l'élevage de précision :**
  - *Exemples en agriculture de précision (grandes cultures, viticulture, maraîchage...) : mettre en œuvre la modulation intra-parcellaire, traiter les données d'une console de guidage*
  - *Exemples en élevage de précision : utiliser les données issues des capteurs (colliers connectés, détection de chaleurs, de la rumination, ...), faire fonctionner son robot traite et optimiser son utilisation : analyse des alertes et données du robot... ;*
- ▷ **Appréhender les enjeux autour des données agricoles produites et utilisées en agriculture numérique afin de mieux les maîtriser**
  - *Type de données numériques produites sur l'exploitation et valeur de ces données, usages des données par les fournisseurs et les acteurs agricoles dans l'écosystème de l'exploitation, données utiles à l'exploitant pour prendre des décisions, problématiques autour du consentement et de l'usage des données, ...*
  - ↳ *Hors e-commerce en P2 – Commercialisation.*
  - ↳ *Hors formations liées aux robots de traite traitant de l'alimentation et du pâturage en P6  
- Techniques de production animale.*
  - ↳ *Hors logiciels de traçabilité et d'enregistrement des pratiques (Télépac, Mes p@rcelles, Géofolia, Boviclic, Synest...) et première approche des fonctionnalités des outils numériques en P6 - Informatique/bureautique.*
  - ↳ *Hors RGPD, protection et sécurité informatique, sauvegarde et stockage des données en P6- Informatique/bureautique.*
  - ↳ *Hors bureautique, découverte internet et réseaux sociaux et création de site web en P6 –Informatique/bureautique.*
  - ↳ *Hors pilote de drones en P6 - conduite d'engins.*

**PPP  
éligible \***

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) du porteur du projet, avant installation.

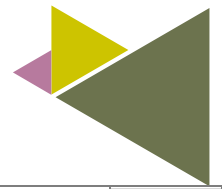




## Priorité 6 (P6) : AMÉLIORER SA TECHNICITÉ

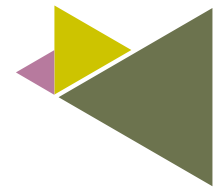
Comptabilité	<p><b>Contenu</b></p> <p><b>DOMAINE comptable et administratif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques comptables et bases fiscales (TVA...)</li> <li>• Logiciels de comptabilité</li> <li>• Règles juridiques de base, éléments constitutifs de la paie, déclarations sociales</li> <li>• Organisation administrative : classement, rangement du bureau</li> <li>• Préparation et suivi des contrôles (comptables, fiscaux,)</li> </ul> <p>↳ <i>La préparation des contrôles avant audit de certification relève de la P2-qualité.</i></p>	PPP éligible *
Informatique - Bureautique	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Utilisation des outils informatiques – bureautiques</li> <li>▷ Utilisation de l'ordinateur, smartphone, tablette</li> <li>▷ Utilisation des logiciels de traçabilité et d'enregistrement des pratiques (Télépac, Mes p@rcelles, Géofolia, Boviclic, Synest...)</li> <li>↳ <i>Les formations sur les logiciels de comptabilité sont à classer dans le domaine de compétences « comptabilité ».</i></li> <li>▷ RGPD, protection et sécurité informatique, sauvegarde et stockage des données</li> <li>▷ Découverte des fonctionnalités des logiciels et des outils, y compris en agriculture de précision et élevage de précision (formations uniquement centrées sur la présentation des fonctionnalités et modules du logiciel ou l'outil sans formation à l'utilisation)</li> <li>▷ Création de site Web et de documents textuels et multimédias (photos, vidéo ...)</li> <li>▷ Découverte internet et utilisation des réseaux sociaux (twitter, LinkedIn, Facebook...)</li> </ul>	PPP éligible *
Techniques de production animale	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Acquisition ou maîtrise des techniques de production animale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite de troupeaux (dont chiens de troupeaux), techniques de dressage, alimentation, génétique, ...</li> <li>• Qualité sanitaire des produits (lait, viande...)</li> <li>• Traction animale et débardage (sauf approche globale et systémique en P3)</li> </ul> </li> <li>↳ <i>Les techniques innovantes qui contribuent au bien-être animal et permettent de lutter contre l'antibiorésistance relèvent de la P3, soit Formations labellisées bien-être animal, soit Techniques de production animale.</i></li> </ul>	PPP éligible *
Techniques de production végétale	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Acquisition ou maîtrise des techniques de production végétale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail du sol et utilisation d'outils : labour, herse ...</li> <li>• Conduite de cultures, d'assolement, d'entretien des végétaux (techniques de taille, éclaircissage de la vigne...), des rotations (si vise l'optimisation économique), entretien des prairies, ...</li> <li>• Fertilisation, utilisation d'engrais, irrigation</li> <li>• Développer l'utilisation des engrais verts, lisiers, composts afin de réduire ses charges</li> <li>• Production et choix de semences</li> </ul> </li> <li>▷ <b>Qualité et réglementation des produits (qualité sanitaire, ...)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Les techniques alternatives et innovantes relatives à l'agroécologie relèvent de la P3.</i></li> </ul> </li> </ul>	PPP éligible *
Formations labellisées Ecophyto	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Formations relevant de la priorité 6 « techniques de production végétale » répondant au CDC « formations labellisées Ecophyto »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation des produits phyto sanitaires : réduction des doses, réglages pulvérisateurs ...</li> <li>• Rotation (si l'objectif est la diminution des traitements phytosanitaires)</li> </ul> </li> </ul>	PPP éligible *

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



<p><b>Formations labellisées Bien-être animal</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Renforcer les pratiques favorisant le bien-être animal relevant du CDC « formations labellisées Bien-Être animal par VIVEA et Ocapiat »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parage, prévention des boiteries ;</li> <li>- Ecornage, ébourgeonnage ;</li> <li>- Manipulation et contention des animaux ;</li> <li>- Maitrise et amélioration des conditions de chargement et de transports des animaux (CCTROV...);</li> <li>- Gestion intégrée de la santé ;</li> <li>- Prévention et repérage des maladies ;</li> <li>- Prévention et réglementation sanitaire.</li> </ul> </li> <li>↳ <i>Si la prévention et la gestion de la douleur sont prédominantes, la formation relève de la P3 - Formations labellisées bien-être animal.</i></li> <li>↳ <i>Hors formations liées aux pratiques de soins non conventionnelles et à l'usage des plantes : ostéopathie, acupuncture, réflexologie, kinésiologie, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, shiatsu, massages sportifs.</i></li> <li>↳ <i>Hors formations à la biosécurité en P6 -Techniques liées à la production animale</i></li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
<p><b>Entretien et maintenance</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Entretien des engins, machines, outils, bâtiments</b></li> <li>▷ <b>Construction de bâtiments, d'outils (Géobiologie, auto-construction) ...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Les aménagements des bâtiments en vue du bien-être animal (confort, santé, expression des comportements...) relèvent de la P3 - Formations labellisées bien-être animal.</i></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>/!\</b> Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>
<p><b>Conduite d'engins et permis</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Obtention de permis nécessaire à l'activité professionnelle</b></li> <li>▷ <b>Conduite économe</b></li> <li>▷ <b>Utilisation de matériels et outils tractés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>L'ensemble des formations préparant à un permis relèvent de cette priorité même si elles sont réalisées dans le cadre d'une reconversion ou d'un complément d'activité.</i></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>/!\</b> Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>
<p><b>Langues</b></p>	<p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Apprentissage de l'anglais, allemand, espagnol, italien...</b></li> </ul>	<p><b>/!\</b> Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)</p>

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.

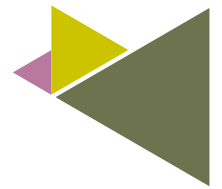


## Priorité 7 (P7) : FORMATIONS PREPARATOIRES AU CERTIPHYTO - PLAN ECOPHYTO 2+

<p><b>Environnement</b></p>	<p><b>Contenu</b></p> <p>▷ Formations préparatoires à la délivrance des certificats individuels produits <b>phytopharmaceutiques</b> pour les décideurs des entreprises non soumises à agrément (exploitants agricoles) ou des entreprises soumises à agrément (prestataires : paysagistes et entrepreneurs de travaux agricoles) pour l'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du primo-certificat</li> <li>▪ du complément</li> <li>▪ du renouvellement</li> <li>▪ autres certificats</li> </ul>	<p><b>PPP éligible *</b></p>
-----------------------------	--	------------------------------

*A noter : le module de formation à distance - Renouvellement du Certiphyto (en complément du suivi d'une formation labellisée Ecophyto) est géré au niveau national sous forme d'un cahier des charges standard. Seul AGROSUP Dijon-enseignement à distance est référencé pour accéder à ce cahier des charges standard. Le module dure 2h environ.*

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.



## Priorité 8 (P8) : ÉVOLUTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET QUALIFICATION

Bilans de compétences	Contenu	Contenu	PPP éligible *
		▷ Bilan de compétences	PPP éligible *
VAE		▷ <b>Accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience</b> pour l'acquisition d'un diplôme, titre ou d'une certification professionnelle ou d'un bloc de compétences inscrits au RNCP.	PPP éligible *
Formations certifiantes secteur agricole		▷ <b>Formations diplômantes ou certifiantes dans le secteur agricole inscrites au RNCP ou au répertoire spécifique</b> ( <i>hors habilitation et permis</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Diplôme (dont diplôme universitaire – DU), blocs de compétences, certificat de qualification professionnelle (CQP), Certificat de spécialisation (CS), certificat européen...</i></li> </ul> ▷ Formations permettant d'obtenir la capacité professionnelle destinées aux porteurs de projet d'installation ou de création d'entreprise (BPREA, ...)	/!\ Les formations ne délivrant pas la capacité pro ne sont pas éligibles pour les PPP
Reconversion domaines non agricoles		▷ Formations diplômantes ou certifiantes hors secteur agricole inscrite au RNCP ou répertoire spécifique ( <i>hors habilitation et permis</i> ) ▷ Formations non diplômantes ou non certifiantes permettant une reconversion ou un complément d'activité hors secteur agricole.	/!\ Domaine de compétences exclu aux porteurs de projet (PPP)

\* Pour les porteurs de projet d'installation ou créateurs d'entreprise agricole : **à condition de ne pas avoir de source de financement extérieure**, VIVEA peut financer des formations qui doivent être prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) du porteur du projet, avant installation.